



C-DEC 227/7
5/12/22

CONSEIL — 227^e SESSION

SEPTIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Condoléances

1. Le Conseil présente ses sincères condoléances au Gouvernement et aux peuples de la République populaire de Chine à la suite du décès survenu récemment de l'ancien Président du pays, Son Excellence Jiang Zemin.

Rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

2. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15453, dans laquelle est présenté le rapport d'activité annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC). Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance sur cette question, et d'un rapport verbal du Président du Conseil sur les méthodes de travail de l'EAAC.

3. Après examen, le Conseil :

- a) se félicite du rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) couvrant la période 2021-2022, et remercie l'EAAC pour la qualité et l'importance de son travail pour l'Organisation ;
- b) entérine les recommandations et les principales conclusions figurant dans le rapport annuel de l'EAAC, ainsi que le projet de plan de travail de l'EAAC, présenté à l'appendice A de la note C-WP/15453 et modifié au cours de la discussion, notamment pour prévoir un examen du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OACI au plan de travail de l'EAAC pour l'été 2023, ;et prend note du plan d'action du Secrétariat, présenté à l'appendice B, aux fins de la mise en œuvre de ces recommandations ;
- c) convient que le rapport annuel de l'EAAC devrait être publié sur le site web public de l'OACI, en vue de renforcer la supervision et la transparence à l'endroit du public ;

- d) prend aussi note de l'état de mise en œuvre des recommandations précédentes de l'EAAC, figurant aux appendices C et D de la note C-WP/15453, et à cet égard, prie instamment le Secrétariat de s'assurer que les recommandations en instance sont examinées et mises en œuvre dans les meilleurs délais ;
- e) souligne qu'il importe de renforcer la capacité du Secrétariat à administrer la mise en œuvre de l'objectif de transformation, et ce faisant, insiste sur la nécessité de définir des priorités claires, fondées sur des analyses coûts-avantages, afin d'exécuter efficacement et en temps opportun les activités et projets associés à ces priorités ;
- f) approuve le mandat révisé de l'EAAC, présenté à l'appendice E de la note C-WP/15453, sous réserve de modifications supplémentaires des paragraphes 2.3, 2.6, 3.4, 5.2 alinéa 1) et 7.1 proposées par le Comité de la gouvernance dans son rapport verbal, et invite celui-ci à examiner plus avant le paragraphe 5.3 et à en peaufiner le texte autant que nécessaire pendant la 228^e session ;
- g) demande au Secrétariat de continuer à fournir le soutien nécessaire à l'EAAC si besoin est ;
- h) sur la base de la proposition du Président du Conseil, convient, en principe, de prolonger le mandat des membres actuels de l'EAAC pour une durée maximale de 3 ans, à titre exceptionnel, et invite le Président du Conseil à consulter ces derniers pour identifier les membres potentiellement intéressés par une prolongation, après quoi il en ferait proposition au Conseil pour approbation par correspondance ;
- i) conformément à l'alinéa h) ci-dessus, recommande aussi qu'une lettre soit envoyée aux États pour les inviter à proposer des candidats en vue de rejoindre l'EAAC, en précisant que les candidats qui ne seraient pas nommés dans un premier temps seraient inscrits dans un registre et qu'ils pourraient être sollicités si un ou plusieurs sièges restaient vacants.

Questions diverses

Mise à jour sur les questions liées à l'enquête sur les courriels anonymes

- 4. Le Conseil reprend l'examen de cette question en se fondant sur la solution envisagée par le Président du Conseil.
- 5. Après examen, le Conseil :
 - a) convient d'engager d'autres consultations et échanges bilatéraux et multilatéraux, étant entendu qu'une séance informelle sur cette question se tiendra pendant la phase Comités de la 228^e session, en vue de mettre la dernière main à une décision que le Conseil sera invité à prendre sur le sujet à sa 228^e session ;
 - b) convient aussi que les discussions futures du Conseil à ce sujet se tiendront à huis clos.

Notes de travail du Conseil présentées à titre d'information

6. Se fondant sur la note C-WP/15459, *Résolutions de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*, qui a été distribuée sous couvert d'un mémorandum du Président (SS/3406), daté du 28 novembre 2022, le Conseil prend note des informations fournies, et de la proposition du Représentant de l'Arabie saoudite voulant que le paragraphe 3 de la note de travail rappelle les contributions volontaires particulières des États membres en appui à l'initiative de l'OACI *Aucun pays laissé de côté*.

Adieux aux représentants au Conseil

7. Le Conseil fait ses adieux à MM. Claude Hurley, Isao Fukushima et Sangdo Kim, Représentants respectifs du Canada, du Japon et de la République de Corée.

Nomination d'un membre de l'Organe consultatif technique

8. Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue au 29 novembre 2022 au sujet du courriel du Président du Conseil daté du 15 novembre 2022, M. Abdelrahman M. Al-Gwaiz (Arabie saoudite) a été nommé membre de l'Organe consultatif technique en remplacement de M. Abdulrahman M. Albassam, avec effet au 30 novembre 2022.

Nomination d'un membre du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

9. Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue au 30 novembre 2022 au sujet du courriel du Président du Conseil daté du 16 novembre 2022, M. Mohammed Ibrahim Al Marzooqi (Qatar) a été nommé membre du CAEP en remplacement de M. Praveen Pyata, avec effet au 1^{er} décembre 2022.